

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2021

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Les bénéfiques non énergétiques - Présentation lors du colloque 2021 de la Régie de l'énergie du Québec.	10 au 21 septembre 2021	Montréal	124,01					
Philippe Bourke	Président	Lancement de l'état du Québec 2022 par l'Institut du nouveau monde	19 au 22 novembre 2021	Montréal	152,26 \$					
Philippe Bourke	Président	Participation à la journée annuelle des membres du BAPE	23 novembre 2021	Québec				20,80 \$		
Philippe Bourke	Président	Présentation d'une conférence au Congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec	24 novembre au 1 ^{er} décembre 2021	Boucherville	134,23					

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Marie-Hélène Gauthier	Vice-Présidente	Participation à la journée annuelle des membres du BAPE						20,80 \$		

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.